

## **Le chirurgien palestinien Ghassan Abu Sitta scandaleusement interdit de territoire**

***Le Dr Abu Sitta a été empêché d'entrer en France alors qu'il devait témoigner au Sénat. Il s'agit de réduire au silence un témoin clé des crimes de guerre commis par Israël. L'UJFP dénonce cette interdiction de territoire et cette détention. Ghassan Abu Sitta doit pouvoir circuler en France et s'exprimer librement.***

Le chirurgien Ghassan Abu Sitta s'est vu refuser l'entrée en France le samedi 4 mai. Il devait témoigner dans un colloque à l'invitation de sénateurs français sur la responsabilité de la France dans l'application du droit international en Palestine, à propos du système de santé de Gaza et des attaques israéliennes contre celui-ci. Arrivé à l'aéroport Charles De Gaulle, le Dr Abu Sitta a été informé par les autorités que la République Fédérale d'Allemagne lui avait imposé une interdiction d'entrée à l'échelle de l'ensemble de l'espace Schengen. Avant d'être renvoyé en Angleterre, le Dr Abu Sitta a été retenu en détention et son téléphone a été saisi.

L'Union Juive Française pour la Paix (UJFP) dénonce cette interdiction de territoire et cette détention d'un professionnel de la santé mondialement respecté, récemment élu recteur de l'Université de Glasgow. Il s'agit de réduire au silence un témoin clé des crimes de guerre commis par Israël, puisque le Dr Ghassan Abu Sitta a passé sept semaines en octobre et novembre 2023 à opérer depuis les hôpitaux Al-Shifa et Al-Ahli de Gaza. Tandis que la Cour Pénale Internationale (CPI) fait l'objet de menaces<sup>1</sup> quant à l'exercice de ses fonctions, l'Allemagne entend ainsi empêcher Ghassan Abu Sitta d'y témoigner à la Haye, où il devait se rendre dans un mois. Or les Pays-Bas font partie de l'espace Schengen.<sup>2</sup>

L'UJFP demande aux autorités françaises de ne pas se soumettre à la décision de l'Allemagne, qui mène une politique anti-palestinienne éhontée. Alors que la guerre génocidaire de l'Etat israélien contre les palestiniens dure depuis 7 mois, il est indispensable de permettre aux témoins de rapporter ce qu'ils ont constaté. La France doit participer à établir la vérité sur les faits et non se montrer complice du génocide en cours. Même s'il a finalement pu s'exprimer au colloque par vidéo après avoir récupéré son téléphone, Ghassan Abu Sitta doit pouvoir circuler et s'exprimer librement en France, partout en Europe et auprès de la CPI.

*La coordination nationale de l'UJFP, Paris, le 7 mai 2024*

<sup>1</sup> Lire l'article du journal *Le Monde* du 5 mai à ce sujet:

[https://www.lemonde.fr/international/article/2024/05/03/la-cour-penale-internationale-affirme-faire-l-objet-de-menaces\\_6231391\\_3210.html](https://www.lemonde.fr/international/article/2024/05/03/la-cour-penale-internationale-affirme-faire-l-objet-de-menaces_6231391_3210.html)

<sup>2</sup> Lire à ce sujet l'interview du le docteur Abu Sitta à RFI :

<https://www.rfi.fr/europe/20240505-gaza-les-autorit%C3%A9s-allemandes-veulent-m-emp%C3%A4cher-de-t%C3%A9moigner-devant-la-cpi-assure-le-docteur-abu-sitta>